



PERSONNELS DU PACIFIQUE FO Justice porte vos droits

COMMUNIQUÉ : — à l'Assemblée nationale !

Mardi 20 octobre 2026, une délégation **FO Justice** représentant la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna a été reçue à l'Assemblée nationale par Mereana REID ARBELOT, députée de Polynésie française, et par un collaborateur d'Emmanuel TJIBAOU, député de Nouvelle-Calédonie.

► L'objectif de **FO Justice** est de faire évoluer les textes pour obtenir des droits qui prennent réellement en compte les contraintes des personnels du Pacifique.

► La délégation a porté trois revendications :

► **PRIME SPÉCIFIQUE D'INSTALLATION : INCLURE LES TROIS TERRITOIRES !**

► **FO Justice** demande la modification de l'article 1er du décret n° 2001-1225 du 20 décembre 2001, afin d'étendre le bénéfice de la prime spécifique d'installation (PSI) aux agents de Polynésie française, de Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna, dans les conditions prévues pour une première affectation dans l'Hexagone.

Quitter son territoire et sa famille pour servir la Justice mérite un accompagnement à la hauteur !

► **CONGÉS BONIFIÉS : GARANTIR DES DÉLAIS DE ROUTE ADAPTÉS !**

► **FO Justice** demande la modification du décret n° 78-399 du 20 mars 1978, afin de garantir des délais de route tenant compte de la durée réelle des voyages et des correspondances vers le Pacifique.

Les longues heures de transport doivent être reconnues pour préserver le temps passé auprès des proches.

► **CONCOURS : GARANTIR LA PRISE EN CHARGE DES BILLETS D'AVION !**

► **FO Justice** demande la modification de l'article D. 1803-11 du Code des transports et des règles du passeport pour la mobilité des concours (PMC), afin de garantir la prise en charge intégrale par l'État des billets d'avion nécessaires pour se rendre aux épreuves.

Le prix d'un billet ne doit pas décider de l'avenir professionnel d'un candidat du Pacifique !

► **FO Justice** remercie ses interlocuteurs pour leur accueil et poursuivra ses interventions auprès des autorités compétentes pour faire aboutir ces revendications.

L'éloignement ne doit jamais signifier l'oubli !

**FO JUSTICE, SYNDICAT MAJORITAIRE DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE,
PRÉSENT ET ENGAGÉ POUR TOUS LES PERSONNELS DU PACIFIQUE !**

